

EMERGENCY RELIEF ADMINISTRATION

STATE OF CALIFORNIA

[Administration des secours d'urgence de l'État de Californie – SERA]

Destinataire : Frank Y. McLaughlin, administrateur, SERA

De : H.E. Drobish, directeur de la Division de la réinsertion rurale

Date : 15 mars 1935

Sujet : LES CAMPS DE RÉINSERTION POUR MIGRANTS EN ZONE RURALE

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint à la Division de la réinsertion rurale (FERA), une demande de financement d'un montant de 100.000 dollars pour la construction de camps destinés aux travailleurs migrants en Californie.

Cette main-d'œuvre occupe le bas de l'échelle socio-économique de notre État. Elle constitue numériquement le principal groupe de bénéficiaires ruraux de nos aides. Elle est dans une forte proportion, en tant que classe sociale, soit dépendante des aides sociales durant la morte-saison, soit à la limite d'une telle dépendance. La grève est le seul moyen dont elle dispose pour exprimer sa détresse. Au cours de ces deux dernières années, elle s'est mise en grève une cinquantaine de fois, presque toujours pour réclamer un logement décent.

Ces ouvriers agricoles sont les « hommes, femmes et enfants oubliés » de Californie rurale, mais c'est d'eux que dépendent les récoltes de Californie.

Si ces personnes se trouvent dans l'incapacité de rembourser en numéraires, elles sont toutefois en mesure de payer un loyer sous forme de travail pour les logements que nous proposons de leur fournir. Leur niveau de vie pourrait être de cette façon amélioré pour un coût étonnamment modique supporté par notre Division.

Il s'agit d'un besoin urgent. Il est nécessaire d'entreprendre une action immédiate si des camps doivent être prêts encore cette année-ci. La saison des récoltes est sur le point de commencer dans plusieurs régions de l'État et, dans certaines, il est déjà trop tard. Si des fonds ne sont pas immédiatement mis à disposition, d'importantes occasions de réinsertion des populations rurales occupant le plus bas niveau de l'échelle sociale seront manquées.

H. E. Drobish

Directeur de la Division de la réinsertion rurale

EMERGENCY RELIEF ADMINISTRATION

[Administration des secours d'urgence]

État de Californie

Destinataire : Harry E. Drobish, directeur de la Division de la réinsertion rurale

De : Paul S. Taylor, chef du bureau extérieur

Date : 15 mars 1935

Sujet : Installation de camps de réinsertion en zone rurale destinés aux migrants arrivés en Californie.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le mémoire demandé concernant la construction de camps de réinsertion en zone rurale destinés aux migrants arrivés en Californie. MM. Irving W. Wood, Joel H. Fallin, Harvey M. Coverley et Mlle Dorothea Lange, de la Division de la réinsertion rurale, ont contribué à sa préparation. Mlle Lange a réalisé la documentation photographique.

Respectueusement,

Paul S. Taylor

Professeur d'économie associé,

Université de Californie

Chef du bureau extérieur,

Division de la réinsertion rurale,

Administration des secours d'urgence de Californie

Demande de fonds pour l'installation de camps de réinsertion en zone rurale pour les ouvriers agricole migrants arrivés en Californie.

Introduction

« ...Nous y avons rencontré la saleté et la misère, des conditions sordides, une insalubrité totale et de nombreuses personnes entassées sous des tentes entièrement inadaptées ou des constructions rudimentaires faites de planches, de végétaux et de tout ce qui se trouve à portée de main pour fabriquer un pitoyable semblant de logis dans ce qu'il peut y avoir de pire. Les mots manquent pour décrire certaines des situations que nous y avons vues. » (Rapport fédéral sur la Vallée impériale, Californie)

« Aucune disposition n'est prévue pour des installations sanitaires, l'approvisionnement en eau, voire la propreté générale du camp... Cette situation qui risque de constituer une grave menace pour les localités où sont installés ces camps de squatters offre une image désolante. Le déplacement de leurs occupants ne ferait que propager cette situation... » (Département des relations industrielles de Californie, rapport sur les camps de squatters.)

« S'il est vrai que les Mexicains... bénéficient de meilleures conditions de vie dans la Vallée impériale que dans leur propre pays, cela ne saurait constituer un argument pour avaliser l'existence de la pauvreté et de conditions d'existence sordides aux États-Unis. » (Général Pelham D. Glassford, conciliateur fédéral dans la Vallée impériale, Californie.)

L'aménagement de camps munis d'installations appropriées pour les ouvriers agricoles saisonniers est une nécessité qui s'impose en Californie. Chaque mois, des familles de migrants se déplacent par milliers pour prendre part aux récoltes de l'année 1935 qui sont déjà en cours. Les conditions de vie dans les camps demeurent à peu près les mêmes que celles des années 1933 et 1934. Les conflits sociaux répétés qui ont marqué cette période ne se sont pas apaisés. L'année 1935 est elle aussi déjà en passe d'établir son propre record en matière de grèves. Les conditions de vie demeurent un facteur aggravant essentiel de ces troubles.

La présente requête est la première demande de subvention auprès de la FERA formulée par la Division de la réinsertion rurale de Californie au nom de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs défavorisés. Par conséquent, on lira ici une présentation sensiblement plus complète des spécificités du rôle joué par la main-d'œuvre agricole en Californie rurale, que ce qui pourrait sembler nécessaire à une simple proposition d'aménagement de camps offrant des conditions d'existence appropriées. La main-d'œuvre rurale de Californie s'écarte en effet par de nombreux aspects essentiels des modèles de main-d'œuvre rurale décrits sur le plan national. La question de sa réinsertion et de l'amélioration de ses conditions de vie en est de ce fait si singulièrement affectée que les caractéristiques les plus saillantes de son contexte sont exposées ci-après dans leurs grandes lignes.

I. Les spécificités de la situation de la main-d'œuvre agricole en Californie.

A. En 1930, les salariés agricoles de Californie représentaient 56,4 % de la population totale (âgée de 10 ans au moins) employée dans l'agriculture. Ce pourcentage, qui représentait plus du double de la moyenne nationale, soit 26 %, était le plus élevé de tous les États.

B. Par ailleurs, 30 % de l'ensemble des exploitants agricoles de Californie ont complété leurs revenus par un travail salarié effectué à l'extérieur, dans d'autres fermes, des conserveries, etc.

C. Ces données ne font que refléter la structure de l'agriculture en Californie. Sur le plan du labeur physique, elle nécessite le recours intensif à une main-d'œuvre travaillant par équipes. Sur le plan économique, comme l'a souligné Gregory Silvermaster, directeur de recherche, administration des secours d'urgence de l'État de Californie :

« Les singularités de l'économie agricole californienne résident dans son caractère commercial (capitaliste) très marqué, tel que l'illustrent les faits suivants : 1. Développement très important des relations salariales ; 2. Haut niveau de capitalisation agricole ; 3. Concentration de la propriété foncière ; 4. Polarisation croissante en petites et grandes exploitations agricoles. »

II. La dépression économique a de graves incidences sur la main-d'œuvre agricole en Californie.

A. Les revenus des ouvriers agricoles ont enregistré une chute brutale. En raison des niveaux de prix et des programmes de limitation des cultures financés par les pouvoirs publics, les superficies de cultures importantes ont été réduites, ce qui a limité les besoins en main-d'œuvre. Le chômage dans les villes et localités de Californie, la sécheresse et la crise économique en Oklahoma, au Texas, en Arkansas, etc., sont à l'origine d'un afflux massif de travailleurs qui sont en concurrence pour le petit nombre d'emplois disponibles en Californie rurale. Dans la plupart des cas, les rémunérations ont enregistré de fortes baisses. Par voie de conséquence, le revenu annuel des personnes bénéficiant d'un emploi convenable dans l'agriculture saisonnière a chuté d'un tiers, voire de moitié, une réduction d'autant plus sensible que les salaires étaient déjà modestes. En outre, le nombre marginal de travailleurs fortement sous-employés s'est considérablement accru.

B. Il résulte tout naturellement de la prise en compte des ouvriers agricoles un alourdissement considérable de la charge incombant à l'aide d'urgence. Selon quelques enquêtes de terrain menées par la Division de la recherche de l'administration des secours d'urgence de l'État de Californie, « près de 80 % des bénéficiaires des secours agricoles sont des salariés ou de petits fermiers pratiquant une agriculture de subsistance, ou une combinaison des deux... » Les directeurs de comté de la SERA, à qui la demande a été faite, confirment à partir d'observations factuelles que les ouvriers agricoles sont bénéficiaires d'aides au moins proportionnellement à leur nombre, et probablement davantage.

C. Les travailleurs agricoles migrants peuvent en fait prétendre à une aide bien supérieure à ce qu'il ressort des statistiques.

1. Ils reçoivent parfois une aide d'urgence directe ; il a été récemment nécessaire, par exemple, d'acheminer par tracteurs des cargaisons de nourriture dans des camps de l'ouest de la vallée de San Joaquin, isolés par les pluies et les inondations ; les autorités de surveillance ont consenti à des dons de vivres et d'essence, et les compagnies pétrolières ont fourni gracieusement de l'essence aux travailleurs migrants pour leur permettre et les inciter à « poursuivre leur chemin ».

2. En raison de leur existence nomade qui constitue un obstacle à l'établissement d'un « domicile légal », ces personnes figurent moins souvent sur les listes de bénéficiaires de secours d'urgence et perçoivent moins d'aides que des milliers d'autres personnes jouissant d'une meilleure situation économique, mais qui, elles, possèdent un « domicile légal ».

III. Les migrants constituent une part importante de la main d'œuvre agricole travaillant en Californie.

A. Les causes et l'étendue géographique de l'exode rural.

Un degré élevé de spécialisation régionale dans la production de cultures extrêmement variées, caractérisées par une forte demande de main d'œuvre saisonnière, contraint ces personnes à d'incessantes migrations à travers l'État à la recherche de travail. Ces déplacements ont lieu tout au long de l'année, de la Vallée impériale, au sud, à la vallée de Sacramento, au nord, sur une distance d'environ 550 miles [885 km] à vol d'oiseau. Des familles effectuent très couramment le trajet de la Vallée impériale vers les vallées de San Joaquin et Santa Clara, sur une distance de 360 à 460 miles [580 km à 740 km] à vol d'oiseau.

B. Les migrants : nombre, nationalité et statut familial.

Sur une population totale dépendant d'un salaire agricole, estimée en 1930 à 250.000 personnes environ, on considère selon les chiffres les plus réalistes que 150.000 à 175.000 personnes, soit 60 % à 65 %, sont migrantes à un moment ou un autre de l'année. (Estimations fondées sur un recensement réalisé au niveau fédéral et un recensement particulier d'enfants migrants d'âge scolaire, effectués en octobre 1930 par le Département de l'éducation.) Plusieurs milliers de familles migrent ainsi tout au long de l'année, ne possédant nul logis qu'elles pourraient qualifier de domicile. Les Américains blancs qui entrent dans cette catégorie voient leur nombre augmenter régulièrement, en raison de la dépression en Californie, de la crise économique et de la sécheresse au Texas, en Oklahoma,

au Colorado, en Arkansas et dans d'autres États. Les Mexicains sont encore numériquement dominants, mais leurs enfants sont de plus en plus nombreux à accéder à la citoyenneté américaine. Les Philippins, les Noirs et les représentants d'autres nationalité sont moins nombreux. À l'exception des Philippins, la plupart des migrants voyagent avec leur famille.

IV. Les conditions de logement des ouvriers agricoles migrants en Californie sont déplorablement inadaptées.

A. À l'heure actuelle, les camps publics accessibles aux automobilistes, les camps gérés par des agriculteurs, par des sous-traitants et par un nombre négligeable de municipalités ou de comtés, ainsi que les camps de « squatters » offrent des possibilités de camping. Dans ces camps, les normes varient considérablement d'une région à l'autre, d'une ferme à l'autre, d'une récolte à l'autre. Les équipements des camps encadrés sont ordinairement insuffisants en quantités pour accueillir des personnes à la recherche d'un travail et qui se rassemblent en grands nombres. Les camps proposés par les sous-traitants sont souvent gravement déficients, donnant lieu en outre à des abus et des extorsions que subissent trop souvent les ouvriers agricoles. Les camps de squatters ne sont quasiment jamais pourvus d'installations sanitaires mêmes minimales, et d'autres types de camps offrent très souvent des conditions scandaleusement inférieures aux normes, malgré les efforts de la Division de l'immigration et du logement de l'État [State Division of Immigration and Housing] ainsi que des agents de santé publique.

B. Dans son rapport du 11 février 1934 adressé au Bureau national du travail [National Labor Board], la commission fédérale spéciale sur les troubles agricoles dans la Vallée impériale [U. S. Special Commission on Agricultural Disturbances in Imperial Valley] indique :

« Les conditions de vie et d'hygiène constituent un facteur aggravant le malaise et l'agitation que nous avons rencontrés dans la Vallée impériale. Nous avons visité les quartiers des localités où vivent des Mexicains, des Noirs et d'autres populations. Nous avons inspecté les campements provisoires des cueilleurs de pois, sachant qu'ils sont semblables à ceux qui serviront de lieux d'habitation aux ouvriers agricoles au moment de la récolte des melons. Il doit être fait état dans le présent rapport que nous y avons rencontré la saleté et la misère, des conditions sordides, une insalubrité totale et de nombreuses personnes entassées sous des tentes entièrement inadaptées ou des constructions rudimentaires faites de planches, de végétaux et de tout ce qui se trouve à portée de main pour fabriquer un pitoyable semblant de logis dans ce qu'il peut y avoir de pire.

Les mots manquent pour décrire certaines des situations que nous y avons vues. Par temps chaud, quand la température monte bien au-dessus de 100°F [38°C], les mouches et les insectes deviennent autant de nuisances, les enfants sont irritables et pleurent – on peut alors imaginer l'attitude de certains parents – , d'innombrables désagréments s'ajoutant à l'inconfort et au malaise général. Semblable environnement est le terreau d'une morosité sociale qu'il convient de déplorer, mais que seront en mesure de comprendre ceux qui ont vu ces scènes qui transgressent toutes les normes admises en matière de conditions d'existence. C'est chose épouvantable que des enfants puissent grandir dans des environnements aussi désolants que ceux que nous avons pu observer dans plus d'une localité. »

C. L'absence de toilettes, de lieux de décharge des ordures, d'installations sanitaires, d'approvisionnement en eau potable et de logements convenables est général parmi les populations de migrants dans toutes les régions de l'État. Les photographies ci-jointes, réalisées au début de l'année 1935 par la Division de la réinsertion rurale [Division of rural Rehabilitation] illustrent un état de fait que les mots sont insuffisants à décrire. Des responsables de santé publique signalent qu'il n'est pas rare que la tuberculose, la typhoïde et d'autres maladies se propagent à partir des camps de travailleurs migrants.

D. Ces mauvaises conditions de vie ont constitué une doléance majeure dans la quasi-totalité de la cinquantaine de grèves qui ont secoué les régions agricoles de l'État depuis décembre 1932, et qui réapparaissent déjà dans la saison 1935.

V. En l'état actuel des choses, les agences et les personnes souhaitant disposer d'installations suffisantes ne sont pas en mesure de les proposer aux grands nombres de migrants.

A. La brièveté des saisons, la rotation des cultures, la petite taille des exploitations agricoles, l'irresponsabilité financière et la crise économique font souvent obstacle à l'installation et à l'entretien d'équipements appropriés par des organismes privés. Selon le dernier rapport publié par le Département d'État pour les relations industrielles (1932), moins d'un tiers de la totalité des « camps de main d'œuvre » inspectés sont considérés comme « convenables », et 18,4 % comme « mauvais ». Les camps agricoles sont jugés incontestablement inférieurs à ces évaluations qui regroupent les camps « industriels » comme les camps d'« élevage en ranch ». Qui plus est, la gravité de la situation est accentuée par le fait que ces statistiques ne prennent pas en compte les camps de « squatters » qui sont les pires de tous.

B. Les agences publiques sont confrontées non seulement aux mêmes obstacles qui entravent l'action des organismes privés, mais également à d'autres qui constituent pour elles autant de handicaps.

1. Les camps de squatters, qui sont les pires contrevenants, ne relèvent pas de la compétence de la Division de l'État pour l'immigration et le logement [State Division of Immigration and Housing]. On peut lire dans son rapport de l'année 1932, à la page 142 :

« Au sujet des camps de main d'œuvre, il convient d'attirer l'attention sur une situation qui s'est détériorée en raison des tensions économiques. Des groupes arrivent dans telle localité puis aménagent un campement. Aucune disposition n'est prévue pour la réalisation d'installations sanitaires, l'approvisionnement en eau, voire la propreté générale du camp. Les semblants d'habitation dont ils peuvent disposer sont faites de bois, fer-blanc ou de tout autre matériau de rebut se trouvant à portée de main. Cette situation qui risque de constituer une grave menace pour les localités où sont installés ces camps de squatters offre une image désolante.

Le déplacement de leurs occupants ne ferait que propager cet état de choses, et les pouvoirs publics locaux ne sont pas disposés à agir contre des personnes venues dans l'espoir d'obtenir un emploi. Nombre de ces camps de squatters ont été portés à l'attention de la Division au cours de l'hiver dernier, mais celle-ci n'a légalement pas le pouvoir de prendre des mesures correctives et doit se contenter de prodiguer le meilleur conseil applicable à chaque cas individuel. »

2. Les autorités de surveillance et les agents de santé publique sont confrontés à plusieurs obstacles qui viennent s'ajouter à ceux déjà mentionnés.

(a) Personne ne peut être tenu pour financièrement responsable de l'amélioration des camps de squatters.

(b) La dispersion des squatters ne résoudrait pas le problème, mais ne ferait que heurter les producteurs agricoles locaux, les négociants et les migrants eux-mêmes, et propager la misère et les maladies.

(c) La législation en matière d'installation des personnes, qui régit l'aide humanitaire, plaide essentiellement contre l'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes, qui sont très largement des « sans-abri d'État ».

Citoyens et fonctionnaires craignent que l'amélioration des camps installés dans leur comté n'incitent les migrants à s'implanter et à devenir résidents du comté, accroissant ainsi les obligations locales en matière d'aide. La question a été spectaculairement illustrée l'année dernière, avec le vote par un conseil de surveillance de comté d'une subvention de 2 500 dollars pour remplir les réservoirs des automobiles des ouvriers agricole, afin de les inciter à quitter le comté à la fin de la saison et de leur en donner les moyens. Les autorités du comté voisin ont alors fait savoir que si cette mesure devait être réitérée, les migrants seraient accueillis aux limites administratives du comté avec des fusils. Les conseils de surveillance des comtés sont victimes d'une situation juridique et administrative non adaptée, même s'ils sont largement intéressés par l'amélioration de ces situations. Ce n'est que par l'amélioration des camps entreprise à l'échelle de l'État que des progrès pourront être réalisés pour remédier à ces obstacles.

VI. L'amélioration des camps de migrants en Californie peut compter sur un véritable soutien de la part des collectivités.

A. Deux commissions spéciales sur la main-d'œuvre agricole dans la Vallée Impériale ont recommandé une amélioration des conditions de vie des ouvriers agricoles. (Commission d'enquête spéciale nommée à la demande du Conseil national pour l'agriculture de l'État de Californie [California State Board of Agriculture], du Bureau de la fédération agricole de Californie [California Farm Bureau Federation] et du Département de l'agriculture de la chambre de commerce de l'État de Californie [Agricultural Department of the California State Chamber of Commerce], rapport du 16 avril 1934, p. 28 ; rapport présenté au Bureau national du travail [National Labor Board] par la Commission fédérale spéciale sur les troubles agricoles dans la Vallée impériale [U. S. Special Commission on agricultural disturbances in Imperial Valley], 11 février 1934, p. 14)

B. On trouvera une preuve supplémentaire du soutien public au programme d'aménagement de camps présenté par la Division de la réinsertion rurale [Division of rural Rehabilitation] dans l'accueil chaleureux qui lui a été réservé par la Conférence sur le logement des travailleurs migrants [Conference on the Housing of Migratory Laborers]. La Conférence, organisation bénévole où toutes les personnes intéressées sont invitées à participer, a tenu des réunions à Sacramento et à Fresno, auxquelles ont assisté des membres des conseils de surveillance des comtés, des urbanistes, agriculteurs individuels, représentants d'associations de grands producteurs, agents de placement des producteurs, la Chambre de commerce de l'État, les agences d'aide sociale des comtés,

les comités de citoyens intéressés par l'amélioration du logement, des représentants de l'école d'agronomie, des fonctionnaires de l'immigration et du logement de l'État, des agents de santé publique des comtés, etc. La Conférence a adopté un rapport déclarant que les « conditions d'hébergement des (ouvriers agricoles migrants) sont fréquemment insuffisantes, sur le plan tant de l'étendue que de l'adaptation », et suggéré qu'« il conviendrait d'envisager la création de... logements pour les familles, par rapport auxquels des équipements de subsistance auxiliaires ne seraient pas nécessaires ni indiqués comme souhaitables, en raison de la brièveté de la période d'emploi », ainsi que de « baraquements destinés aux travailleurs célibataires dont les services sont requis, notamment pendant des périodes limitées ».

C. Le directeur de la Division de l'immigration et du logement de l'État a manifesté sa bienveillance en proposant à la Division de la réinsertion rurale ses inspecteurs chargés des camps pour des consultations et des visites sur le terrain toutes les fois qu'il sera nécessaire.

D. La demande exprimée par les comtés pour l'établissement de camps de migrants est forte.

1. Le conseil de surveillance du comté de San Luis Obispo a demandé la création d'un camp qui a été aménagé ; il est aujourd'hui opérationnel.
2. Les conseils des comtés de Kern et de Riverside ont adopté des résolutions envisageant la création de camps.
3. Les conseils des comtés de Monterey et de San Mateo se sont enquis des conditions dans lesquelles ils pourraient participer au programme d'aménagement des camps.
4. Des informations émanant de responsables de comté de l'Administration des secours d'urgence de l'État de Californie [California State Emergency Relief Administration (SERA)] et d'organisations civiques font état d'un « mouvement » actif en faveur de camps, ou du moins d'un intérêt pour leur établissement dans les comtés de Yuba, Sutter, Madera, et Imperial.

E. Des indications font état sans équivoque des réactions généralement favorables des instances civiles et des migrants eux-mêmes.

VII. La création de camps pour migrants avec l'aide de la Division de la réinsertion rurale n'entravera pas le travail des organismes officiels qui cherchent déjà à appliquer de meilleures normes en matière de logements lorsqu'ils sont fournis dans les camps gérés par des agriculteurs, des sous-traitants et dans les camps accessibles aux automobilistes. Ce projet devrait au contraire faciliter leur travail.

A. Le principe de la « responsabilité du producteur agricole » en matière de logement constitue depuis vingt ans la base du programme mis en œuvre par les fonctionnaires de l'État chargés de l'immigration et du logement. Lorsque la situation financière des producteurs agricoles ainsi que d'autres facteurs se traduisent par un résultat positif sur cette base, le principe ne devrait pas être compromis par un programme de réinsertion rurale. Mais à moins que l'agriculteur n'autorise ses employés à camper sur ses terres, ce dont il s'abstient fréquemment, il ne saurait être tenu responsable par la Division de l'immigration et du logement des conditions qui règnent dans un campement. Dans la mesure où la situation actuelle atteste d'un échec en la matière, la nécessité s'impose et la place existe pour l'aménagement de camps publics tels que ceux que propose la Division de la réinsertion rurale. Des camps publics peuvent être aménagés pour répondre aux besoins urgents et sans porter préjudice aux actions entreprises par d'autres organismes officiels pour entretenir des logements de qualité en zone rurale, en particulier en période de fortes concentrations de migrants avant la saison de récolte, ou lorsque les rassemblements dépassent de loin une demande raisonnable, ou dans le cas de petits producteurs qui, en raison de leur inorganisation ou pour tout autre motif, ne fournissent pas ou ne peuvent fournir d'installations. En effet, en matière d'aménagement de camps publics, la « responsabilité des producteurs agricoles » peut être mise en avant en réservant un accueil favorable – pour autant que le conseil de surveillance du comté le juge adapté, et sans compromettre le contrôle du camp par l'autorité publique – à leur coopération, qui peut aller jusqu'à faire don du terrain sur lequel sera érigé le camp, ou contribuer d'autres façons au projet.

B. La création de camps publics placés sous l'autorité de la Division de la réinsertion rurale permettra aux fonctionnaires des comtés de mettre plus facilement fin à l'existence de camps de squatters, en fournissant à ces derniers des logements convenables. De même, il pourra être démontré qu'en mettant fin aux mauvais exemples que la nécessité contraint aujourd'hui de tolérer en pratique, on facilitera la mise en application par les inspecteurs de l'immigration et du logement de normes plus rigoureuses dans les camps gérés par des producteurs agricoles, par des sous-traitants ainsi que dans les camps accessibles aux automobilistes.

VIII. La Division de la réinsertion rurale propose dans un premier temps de créer de vingt à trente camps destinés aux migrants.

A. Ces camps prévoient au minimum l'aménagement d'installations sanitaires adaptées, notamment sur un terrain approprié, des toilettes, des lieux de décharge des ordures, l'eau courante, des douches et des installations de blanchisserie. La fourniture de tentes ou l'attribution de logements plus permanents seront assurées si elles se révèlent opportunes à lumière de l'expérience, en fonction des conditions climatiques, de la durée de la saison de récolte, des besoins des populations migrantes, etc.

Il est prévu que, dès lors que la Division de la réinsertion rurale devrait mettre un terme à son activité dans ce domaine, les collectivités locales prennent le relai de la gestion des camps si ceux-ci, comme on peut s'y attendre, sont effectivement en mesure de répondre à un besoin identifié.

B. Il est à supposer que la nature même de ces lieux d'hébergement n'attirera que les personnes ayant droit soit à l'aide au travail soit à l'aide à la réinsertion en milieu rural, mais toute personne qui en fera la demande et ne représentant pas une menace pour la santé publique pourra être hébergée dans le camp pendant la durée de son fonctionnement, à moins qu'elle n'enfreigne de manière persistante le règlement du camp.

C. Au nombre des sites adaptés aux camps dont la création est envisagée dans un premier temps, les suivants sont recommandés : comté de Yolo : Winters, Clarksburg ; comté de Merced : Tuttle ; comté de Fresno ; Clovis, Reedley, Sanger ; comté de Madera ; comté de Kern : Shafter, Arvin, Wasco ; comté de Riverside : Indio, Oasis ; comté d'Imperial : Westmoreland, Mt. Signal, Calipatria ; comté de San Mateo : Pescadero, Half Moon Bay ; comté de San Luis Obispo : Nipomo ; (créé) ; comté de Tulare ; comté de Monterey ; comté de Los Angeles ; comté de Ventura. Ne figurent dans cette liste que quelques-uns des lieux où la création de camps s'impose d'urgence.

IX. Il est impossible d'envisager pour ce projet un recouvrement des dépenses sur la base d'un paiement au comptant.

A. À l'apogée de la prospérité économique, les travailleurs migrants pouvaient escompter un revenu annuel de 600 à 800 dollars. (Paul S. Taylor, *Mexican labor in the United States: Imperial Valley*, University of California Press, 1925). Ce montant ayant été si fortement réduit en raison de la crise économique que la fourchette actuelle se situe entre 300 et 500 dollars, une somme en outre lourdement grevée par d'importants frais de transport. Le général P. D. Glassford, conciliateur fédéral dans la Vallée impériale, Californie, indiquait l'été dernier (1934) dans son rapport :

« À l'heure actuelle, le niveau de vie des ouvriers agricoles mexicains repose sur un revenu annuel moyen inférieur à 400 dollars. Compte tenu de l'intermittence des périodes de travail et de la nécessité du transport en automobile pour rechercher un emploi dans des ranches géographiquement très dispersés, très rares sont les ouvriers agricoles mexicains en mesure d'assurer à leur famille des conditions de vie décentes. Bien que l'on se félicite qu'un cueilleur de melons puisse gagner 5 dollars ou davantage par jour (parfois jusqu'à 12 dollars), le nombre de jours où un tel revenu est possible est relativement restreint, les cueilleurs de melons ne représentant de plus qu'un faible pourcentage des ouvriers agricoles employés tout au long de l'année. Dans un ranch où des cueilleurs de melons ont été employés durant une période de 15 jours, j'ai pu constater personnellement que leur salaire journalier moyen était inférieur à 1,50 dollar. S'il est vrai que les Mexicains bénéficient de salaires plus élevés et de meilleures conditions de vie dans la Vallée impériale que dans leur propre pays, cela ne saurait constituer un prétexte pour avaliser l'existence de la pauvreté et de conditions de vie sordides aux États-Unis. »

B. Par conséquent, exiger une contrepartie monétaire signifierait, dans la plupart des cas, soit le paiement d'un loyer dû à notre Division par des organismes de secours au nom de l'occupant du camp, soit, nécessairement, le retour de ce dernier dans un camp de squatters insalubre hors duquel ce programme d'aide ambitionne de le faire sortir.

C. Dans le meilleur des cas, la perception de petits loyers constituerait une procédure lourde et coûteuse pour l'Administration des secours d'urgence [Emergency Relief Administration – ERA], et onéreuse pour une catégorie de personnes qui dépendent très largement des aides sociales à diverses périodes de l'année, ou se trouvent à la limite d'une telle dépendance. Dans le pire des cas, elle réduirait entièrement à néant tous les efforts consentis pour élever leur niveau de vie.

D. Il est prévu qu'une compensation par un travail en nature dans le camp sera exigée pour l'utilisation des installations du camp.

X. Bien que les bénéfices apportés par les camps soient considérables et largement partagés par la population de migrants en détresse, le coût supporté par la Division de la réinsertion rurale pour la fourniture d'installations répondant aux normes minimales sera extrêmement faible.

A. Comme indiqué plus haut, le programme prévoit de fournir au minimum : des terrains de camping salubres et commodément situés, un réseau d'approvisionnement suffisant en eau potable et d'éclairage dans tout le camp, des toilettes, des installations de décharge des ordures, de bain, de blanchisserie et de « déparasitage anti-poux ».

B. S'agissant du partage des coûts, on recherchera une coopération locale maximale. Dans le cadre de la présente démarche, tout comté sollicitant l'aide de cette Division fournira le terrain de campement. Le comté sera en outre tenu d'assurer l'approvisionnement en eau et en électricité sur le site et, dans la mesure du possible, une partie des matériaux de construction. La main d'œuvre nécessaire au défrichage et au nivellement du terrain de campement, à la construction de routes, à l'aménagement de latrines et d'autres installations, sera fournie par l'administration des secours d'urgence [SERA] du comté.

C. Étant donné que le programme d'amélioration à grande échelle des conditions de vie de la main-d'œuvre agricole migrante envisagé par cette Division est sans précédent, et que de nombreux facteurs très divers viennent compliquer la question, notamment les saisons de récolte et les rotations de culture, le climat, la géographie, la situation familiale des travailleurs, etc., des données entièrement satisfaisantes ne sont pas encore disponibles pour le calcul des coûts.

D. Le camp de cueilleurs de pois migrants construit par cette Division à Nipomo, comté de San Luis Obispo, fournit des données sur les coûts approximatifs, basées sur une première expérience. La construction d'installations conçues pour être immédiatement utilisables par 300 familles puis, à terme, par 1 000 familles est quasiment achevée.

1. Sur la base des chiffres désormais disponibles, le coût initial de la construction s'élève à 6.735 dollars. Après l'agrandissement des installations pour l'accueil de 1.000 familles, le coût total de la construction s'élèvera à environ 8.500 dollars. Les dépenses initiales de 6.735 dollars correspondent à la fourniture des équipements suivants : toilettes, douches, installations de production d'eau chaude, buanderies, unités de « déparasitage anti-poux », fosses de décharge des ordures, réseau de distribution d'eau, clôtures, route asphaltée, locaux administratifs. Des conditions particulières ont rendu nécessaire la fourniture de tentes munies de plancher pour les quartiers de quarantaine et les logements des infirmières, ainsi que le réagencement à usage d'hôpital d'un grand entrepôt, le coût de toutes ces installations étant inclus dans le prix mentionné plus haut. Plats-formes de tente et abri pour campeurs n'étaient pas fournis.

2. On peut affirmer de manière réaliste que les dépenses effectuées à Nipomo par famille et par personne sont extrêmement modiques. En supposant que cette Division engage un investissement final s'élevant au total à 10.000 dollars, soit 1.500 dollars de plus que la somme maximale actuellement envisagée pour la construction d'un camp d'une capacité d'accueil de 1.000 familles (5.000 personnes),

la dépense par famille ne s'élève qu'à 10 dollars, et à 2 dollars seulement par personne. Dans l'hypothèse d'un investissement total de 10.000 dollars amorti sur une période de cinq ans (envisagée comme une durée raisonnable, compte tenu de la longévité du matériel installé), le coût annuel par famille s'élève à 2 dollars ; le coût annuel par personne s'élève à 40 cents.

3. Dans la mesure où Nipomo est le premier camp construit par la Division, on peut affirmer de manière réaliste que les coûts d'installation d'équipements équivalents seront à l'avenir moins élevés.

4. Pour construire les camps destinés aux migrants, il est possible de faire appel à la main-d'œuvre bénéficiant de l'aide au travail, ce qui apporterait un bénéfice social substantiel.

E. Des variations de conditions – météorologiques, la nature du sol et des terrains, la durée de la saison des récoltes – seront très vraisemblablement à l'origine d'une augmentation des coûts dans certaines localités et à certaines périodes de l'année. De sorte que, dans certains camps, il conviendra impérativement de fournir, en tant que mesures sanitaires, des plates-formes de tentes, des tentes, des cabanes transportables ou d'autres types d'abri. Même si le coût de certains camps devait quadrupler par comparaison à celui de Nipomo, les dépenses annuelles, soit 8 dollars par famille ou 1,60 dollar par personne, n'en seraient pas moins entièrement justifiées. C'est en effet dans les sites où les rigueurs du climat imposeront des installations plus coûteuses pour assurer une protection sanitaire adaptée, que les coûts sociaux induits par la tolérance vis-à-vis des conditions actuelles et inadéquates de logement des migrants sont les plus élevés, et que la mise en œuvre effective de ce programme d'aménagement de camps se révèle la plus impérative sur le plan social.

Toutefois, à l'heure actuelle et au cours de l'été, on rencontrera rarement des circonstances nécessitant des dépenses de loin supérieures à celles engagées pour Nipomo. En fait, le coût total de certains camps devrait être sensiblement inférieur du fait de capacités d'accueil réduites, mais le coût moyen par personne sera bien entendu, pour la même raison, un peu plus élevé.

Les équipements installés dans les camps seront pour l'essentiel transportables et déplacés le cas échéant d'un site à l'autre, ce qui permettra par conséquent de réduire les coûts. En pareil cas, le coût de l'aménagement du camp sera bien évidemment inférieur à celui d'un camp entièrement aménagé avec du matériel neuf.

F. Le présent programme d'aménagement de camps a tout naturellement vocation à se fondre dans un programme de logements semi-permanents et permanents dans les sites où les saisons de récolte se prolongent dans le temps et où l'emploi est relativement stable, ainsi que dans les régions caractérisées par des conditions météorologiques rigoureuses. Des projets spéciaux seront ultérieurement présentés pour tenir compte de ces cas. Toutefois, on notera ici qu'un grand nombre d'organismes relevant de l'Administration des secours d'urgence dans les comtés [SERA] sont dotés, ou peuvent facilement l'être, de moyens en main d'œuvre et en matières premières bon marché leur permettant de produire des matériaux de construction satisfaisants destinés tant à ces projets qu'à certains des équipements de camp plus permanents. Cela suppose d'importantes réductions des coûts de construction pour l'Administration des secours d'urgence.

G. Dès la disponibilité des fonds demandés par la présente requête, une équipe technique émanant de la Division établira des plans d'aménagement de camps économiques. En retardant l'octroi de fonds dans l'attente de la disponibilité d'une estimation plus officielle des coûts, on compromettrait la totalité du programme pour l'année en cours. La saison des récoltes en Californie a déjà commencée et ne tardera pas à battre son plein.

H. Il est important de souligner que sur le plan des besoins, bon nombre de ces travailleurs migrants ont tout autant droit à bénéficier des allocations de la SERA que des milliers de travailleurs citoyens qui les perçoivent à l'heure actuelle. L'aménagement de camps offrant des conditions de vie décentes est l'un des moyens les moins coûteux pour répondre à ces besoins identifiés.

I. Il convient d'attirer l'attention sur les équipements désormais fournis aux « itinérants fédéraux ». Pouvons-nous faire moins pour les migrants, ces personnes qui travaillent d'arrache-pied dans les champs, assument elles-mêmes leurs dépenses de transport pour se rendre d'un emploi à l'autre, fournissent leur pauvre abri, qui ont généralement la charge d'une famille nombreuse et de qui dépendent absolument les récoltes en Californie ?

Conclusion

La présente requête a pour objet l'obtention d'un financement visant à fournir à la fraction de la population de Californie la plus touchée par la crise des lieux de vie dignes de ce nom.

Les ouvriers agricoles sont dans notre État proportionnellement les plus nombreux des travailleurs occupant un emploi agricole rémunéré par rapport à l'ensemble des États de l'Union, leur nombre représentant plus du double de la moyenne nationale. Ces personnes, sur qui reposent les récoltes en Californie, sont, dans des proportions consternantes, dépendantes des aides sociales ou à la limite d'une telle dépendance. La dépression économique les a gravement touchées. Leurs revenus, grevés de lourds frais de transport auxquels ils ne peuvent se soustraire, car ils « suivent les récoltes » durant leurs cycles annuels sur 1000 miles, voire 1500 miles [1600 km à 2500 km], ont subi une diminution de 300 à 500 dollars par an. Ils vivent dans des conditions insalubres ; leur niveau de vie est extrêmement bas et leur environnement absolument inadapté à l'éducation de jeunes citoyens américains. Ces ouvriers agricoles se trouvent dans l'impossibilité de protester individuellement contre cette situation, mais une cinquantaine de grèves a secoué l'agriculture californienne depuis décembre 1932, la plupart étant aggravées par leurs déplorables conditions de vie en campements. De nouvelles grèves se profilent en 1935.

Le programme d'aménagement de camps pour migrants présenté par la Division de la réinsertion rurale se propose de fournir des installations satisfaisant au minimum nécessaire à un environnement salubre selon les conditions météorologiques habituelles dans chaque localité durant la saison des récoltes : toilettes, installations de décharge des ordures, de douches et de blanchisserie, éclairage du camp, plates-formes pour tentes et abris selon les besoins. La surveillance nécessaire des camps sera assurée lors des périodes d'occupation afin de maintenir de bonnes conditions sanitaires, etc. Il sera demandé aux comtés de fournir les terrains où seront aménagés les camps, ainsi que les réseaux d'adduction d'eau, d'électricité

et les routes d'accès aux camps. Des relations étroites seront assurées avec les autorités éducatives et sanitaires qui se sont montrées très coopératives et conscientes de leurs responsabilités. Comme elles ont tôt fait de s'en apercevoir, leur travail avec les migrants sera grandement facilité par la création des camps projetés. Des activités de loisir seront menées sous l'égide des gestionnaires des camps.

Sur la base de notre expérience au camp de Nipomo, le coût supporté par cette Division pour la mise à disposition d'installations appropriées sera extrêmement bas. Les chiffres disponibles à l'heure actuelle pour ce camp montrent que les équipements qui y sont installés peuvent être fournis au prix annuel de deux dollars seulement par famille, soit quarante cents par personne, en supposant raisonnablement que le coût total sera amorti sur une période de cinq ans et le camp occupé par un millier de familles.

LE PRESENT PROJET PREND EN CHARGE UNE POPULATION RURALE TRES LARGEMENT DEPENDANTE DES AIDES SOCIALES OU SE TROUVANT A LA LIMITE D'UNE TELLE DEPENDANCE. SI SES MEMBRES N'ETAIENT PAS DES « OUBLIES » QUI, DU FAIT DE LEURS MIGRATIONS INCESSANTES, DEVIENNENT DES « SANS-ABRI », ILS PERCEVRAIENT UNE AIDE PLUS IMPORTANTE ET PLUS ADAPTEE QUE CELLE QUE LEUR VERSENT A L'HEURE ACTUELLE LES AGENCES LOCALES. MAIS DEPOURVUS DE « RESIDENCE » DANS LES COMTES, ILS SE VOIENT LARGEMENT REFUSER L'AIDE A LAQUELLE LEUR CONDITION LEUR DONNE DROIT. CE PROJET SE PROPOSE D'ETENDRE L'AIDE LA OU ELLE EST LE PLUS IMMEDIATEMENT NECESSAIRE : LA RESTAURATION DE LEUR NIVEAU DE VIE. EN CONTREPARTIE, LES MIGRANTS NE DEVRAIENT PAS ETRE CONTRAINTS DE S'ACQUITTER DE LEUR DU PAR UN PAIEMENT EN ESPECES. LA PLUPART D'ENTRE EUX SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITE DE PAYER ; EXIGER D'EUX UN PAIEMENT SERAIT LES FAIRE RETOMBER DANS LES CONDITIONS DE VIE MISERABLES HORS DESQUELLES CE PROGRAMME AMBITIONNE PRECISEMENT DE LES FAIRE SORTIR : LA DEMARCHE VISANT A PERCEVOIR DE PETITS LOYERS EN ESPECES SERAIT MALAISEE ET COUTEUSE EN CETTE PERIODE. UN TRAVAIL EN NATURE EN CONTREPARTIE DE LA LOCATION POURRAIT ET DEVRAIT ETRE EXIGE DANS CHAQUE CAMP.

LE PRESENT PROJET REpond A UN BESOIN CLAIREMENT ET PUBLIQUEMENT IDENTIFIE PAR LES POUVOIRS PUBLICS FEDERAUX ET LES AUTORITES DE L'ETAT, AINSI QUE PAR DES ORGANISATIONS CIVIQUES DE CALIFORNIE. IL CONSTITUE UNE ETAPE IMPORTANTE VERS LA REINSERTION D'UN GROUPE LAISSE POUR COMPTE, VERS L'ETABLISSEMENT DE MEILLEURES RELATIONS ENTRE LES AGENTS ECONOMIQUE DANS UN DOMAINE MINE PAR LES CONFLITS, ET VERS LA FORMATION DE DIZAINES DE MILLIERS D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS A UN MODELE PLUS ELEVE DE CITOYENNETE AMERICAINE.